lent, mais ce travait manuel quotidien m'a plutôt l'air d'un exercice hygiénique que d'autre chose.

Je ne m'arrêterai point à faire ici une description détaillée de la règle de la Trappe. Tont le monde sait que cette règle brille surtont par sa sévérité. Les religieux ne mangent jamais de viande, couchent sur la dure et se lèvent la nuit pour chanter matines. Tous doivent garder un silence absolu et comme nous l'avons dit plus haut, s'adonner aux travanx manuels. Toutefois les religieux de chœur ou pères travaillent moins que les autres appelés frères, car ils sont obligés de se rendre plusieurs fois par jour à la chapelle pour y chanter l'office divin.

On m'a dit (mais je ne garantis point l'exactitude du fait) que les religieux avaient défense de lire d'autres livres que des livres de piété ou de dévotion. Si j'étais resté à la Trappe et que je fusse entré dans l'ordre, c'eût été certainement là la pénitence la plus dure pour moi, qui aime passionément l'étude. Je n'ai jamais approuvé, même lorsque j'étais dans l'église de Rome, ce point de la règle qui condamne des prêtres au travail manuel et leur défend tout travail intellectuel. Car à quoi servent alors toutes les études qu'ils ont faites précédemment? A quoi servent toutes ces années passées au collège et au grand séminaire? Tout cela leur devient inutile et ne sert qu'à les tourmenter par la pensée du passé et des joies qu'ils trouvaient autrefois dans les études théologiques, philosophiques ou scientifiques. Le système peut être bon pour les frères lais, qui ordinairement n'ont que fort peu d'instruction, mais il ne l'est certainement pas pour des hommes qui ont reçu une bonne éducation et dont les facultés mises en éveil ont besoin de se développer. Il est vrai-et c'est peut-être la pensée qui a guidé le fondateur de la Trappe-qu'on coupe court à tont danger de révolte contre la doctrine romaine et par là même à tout

dan traj il n' dog

Oi Pon qué pro bea la r un f por qu' s'in fort des cou ne de sal mo fau

> jou hu rie ro; c'é au di

> > ch ce au ni

ar